

Chers Parents, Responsables légaux,

Avant la venue de votre enfant ou de votre adolescent au centre de loisirs ou à la Maison des Jeunes, il est nécessaire de constituer un dossier complet pour la prise en compte par nos services. Il sera valide pour l'année entière.

Le dossier d'inscription :

- La fiche de renseignements dûment remplie
- Une attestation d'assurance (Responsabilité civile ou périscolaire)
- Les photocopies des vaccins à jour /Le protocole en cas d'allergies
- Nous retourner la page 5 du règlement intérieur avec votre signature

Pour la facturation:

- CAF :** Votre numéro d'allocataire (impérativement)/ Pour les familles hors département : fournir une attestation de quotient familial de votre CAF
- MSA :** Le document attestant de votre quotient familial
- La notification d'aide aux Temps Libres CAF (ou Vacances) pour les personnes en bénéficiant

Prévisionnels d'inscriptions:

la présence de l'enfant ou du jeune ne sera prise en compte qu'après retour du prévisionnel au service ou au centre de loisirs

- Centres de Loisirs : A chaque période de mercredis ou de vacances
- Maison des jeunes : A chaque période de vacances (Accueil libre les mercredis)

Merci de nous adresser ces documents au minimum 8 jours avant la présence de l'enfant ou du jeune